

# À quoi sert votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 18/04/2023 - **Impôt sur le revenu** LECTURE : 2 MINUTES

Vous souhaitez poser une question sur votre situation fiscale personnelle ? Signaler une difficulté, poser une réclamation ou déclarer un changement de situation ? N'hésitez pas à utiliser la messagerie sécurisée de votre espace « particulier » sur impots.gouv.fr. On vous présente ce service.

## Quand utiliser votre messagerie sécurisée ?

Lorsque vous vous connectez à votre **espace « particulier » du site impots.gouv.fr** < <https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginMDP?op=c&url=aHR0cHM6Ly9jZnNwYXJ0LmltcG90cy5nb3V2LmZyLw==>> >, vous avez accès à un service de messagerie intégrée et sécurisée.

Cette messagerie vous permet de **communiquer avec l'administration fiscale** en toute sécurité pour initier et suivre vos recours ou réclamations, signaler une difficulté, un changement de situation, poser une question générale ou transmettre toute information utile à votre service gestionnaire.

Ce service est accessible 24 h / 24 et 7 j / 7.

## Pour quelles démarches utiliser votre messagerie sécurisée ?

Votre messagerie sécurisée vous permet de gérer votre situation individuelle. Vous pouvez y effectuer un certain nombre de démarches courantes :

- ▶ signaler un **changement d'adresse** ou de **situation personnelle**
- ▶ **poser une question** sur votre situation fiscale personnelle
- ▶ demander certaines attestations fiscales
- ▶ faire une **réclamation** en ligne
- ▶ demander un **délai de paiement**.

## Quels avantages présente votre messagerie sécurisée ?

Votre messagerie sécurisée vous permet de **suivre l'état d'avancement de l'ensemble de vos démarches** et de conserver l'historique de vos échanges avec l'administration fiscale.

Pour cela, vous êtes averti sur votre messagerie personnelle de tout nouveau message disponible dans votre messagerie sécurisée (réponse ou demande de précision de l'administration).

### Les autres services en ligne dans votre espace « particulier »

Votre espace « particulier » vous permet d'accéder à de nombreuses fonctionnalités, notamment pour :

- ▶ déclarer vos revenus et rectifier votre déclaration
- ▶ payer en ligne vos impôts
- ▶ consulter vos avis d'impôt
- ▶ adhérer à l'une des deux formules de prélèvement, à l'échéance ou mensuellement
- ▶ poser une question sur votre situation fiscale personnelle.

Pour en savoir plus sur votre espace « particulier », consultez notre article [\*\*Mon espace « particulier » sur impots.gouv.fr\*\*](#)

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Déclaration de revenus : quelles sont les principales erreurs à éviter ?

Revenu brut global, revenu net imposable, revenu fiscal de référence : quelles différences ?

Mon espace particulier sur impots.gouv.fr

## En avoir pour mes impôts

Enseignement, sécurité, justice, solidarité, transports, culture, sports...vous voulez savoir comment les impôts sont utilisés pour financer ces services que vous utilisez au quotidien ?

Rendez-vous sur **l'espace à quoi servent mes impôts** <  
<https://www.economie.gouv.fr/aqsmi>>

Thématiques : [Impôt sur le revenu](#)

---

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

---

Partager la page   